

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 04: Surfaces gauches

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉ

APPEL DE CANDIDATURES POUR LA DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE

La manière dont on parle d'architecture en politique et dans les médias vous préoccupe ? Vous constatez une certaine pauvreté du débat architectural dans notre pays ? Vous regardez la persistance de clichés réducteurs ? La Distinction romande d'architecture (DRA) répond à ce besoin de sensibilisation et de prise de conscience. Elle doit rappeler que chaque construction, petite ou grande, privée ou publique, conditionne notre cadre de vie. Cette responsabilité envers la collectivité est commune aux architectes et aux maîtres d'ouvrage.

La DRA veut identifier et récompenser les acteurs qui se distinguent dans cette démarche, quelle que soit l'ampleur du projet. Le jury sera garant de la qualité des ouvrages sélectionnés. Sept experts ont rejoint Harry Gugger, son président: Alexandre Blanc (Lausanne), Thierry Bruttin (Sierre), Nott Caviezel (Zurich), Denis Clerc (La Chaux-de-Fonds), Sandra Giraudi (Lugano), Carme Pinós (Barcelona), Isa Stürm (Zurich). Le travail de sélection et d'appréciation aura lieu en deux temps. Au mois d'avril, le jury choisira une série d'ouvrages représentatifs de la production architecturale sur l'ensemble du territoire romand. Par la suite, et sur la base d'une visite des sites retenus dans la première sélection, il décernera les

prix de la DRA. Une cérémonie sera organisée en septembre 2006. Les ouvrages sélectionnés feront l'objet d'une publication et d'une exposition.

Quatre personnalités forment désormais le Comité de patronage. Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, la Conseillère aux Etats Christiane Langenberger, le Président de l'EPFL Patrick Aeberle et la Présidente d'Europen Yvette Jaggi ont accepté de s'engager pour que l'architecture bénéficie d'une meilleure réflexion publique.

L'essentiel revient dès lors aux auteurs de projet et aux maîtres d'ouvrage dans toutes les régions romandes. Tout auteur d'une réalisation architecturale achevée entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 mars 2006 dans un canton romand ou dans la partie francophone du canton de Berne est convié à participer à la DRA 2006, quelle que soit l'ampleur du projet. Il n'y a pas de limite au nombre d'objets qu'un même auteur peut soumettre au jury, mais chacun doit être présenté au moyen d'un dossier spécifique.

Une attention particulière sera apportée afin que les résultats de la DRA représentent l'ensemble de la Romandie, la diversité programmatique de l'architecture, le gain que représente une démarche réfléchie, notamment lorsque les moyens disponibles sont limités. Le délai de candidature est fixé au 31 mars 2006. Renseignement, règlement et formulaire d'inscription sous <www.architecture-romande.ch>.

DRA/UA

DISTINCTION
ROMANDE
D'ARCHITECTURE

Renseignements, règlement et formulaire d'inscription
www.architecture-romande.ch